

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....

Groupe Socialiste

.....

.....

Groupe PLR

.....

.....

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Groupe UDC

.....



MUNICIPALITÉ

PREAVIS INTERCOMMUNAL N° 15-2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Réhabilitation du collecteur intercommunal
Sorge à Ecublens - Secteur 8 "CFF/Forêt"

Date proposée pour la séance de la Commission :
Mardi 4 juillet 2017, à 19h00
A la Salle de conférences du CTC

29 mai 2017

PREAVIS INTERCOMMUNAL No 15-2017

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens
Secteur 8 "CFF/Forêt"

Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Rappel historique.....	2
3. Plan général intercommunal d'évacuation des eaux Mèbre-Sorge (PGEEi)	3
3.1 Remarque.....	3
3.2 Tableau des travaux majeurs réalisés.....	4
4. Le projet à financer.....	4
4.1 Description des travaux.....	4
4.2 Données techniques.....	5
4.3 Devis estimatif	5
4.4 Adjudication.....	5
4.5 Calendrier	6
5. Subventions communales d'investissement	6
6. Financement	6
6.1 Entente communale Mèbre-Sorge	6
7. Incidences financières pour la Ville de Renens.....	7

Renens, le 29 mai 2017

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Cet investissement nécessite l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. Rappel historique

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge (M+S) a été construit au début des années 1960 dans le but de recueillir tout ou partie des eaux usées des communes de la région lausannoise situées principalement à l'ouest de Lausanne. Il comprend 3 tronçons principaux : Mèbre, Sorge et Chamberonne. A cette époque, les cours d'eau de la région, ainsi que la baie de Vidy, étaient très fortement pollués.

Suite à la réalisation de cet important ouvrage et à la surveillance constante de son fonctionnement par un bureau spécialisé, le degré de pollution a pu être fortement diminué au fil des années, bien que des progrès restent à accomplir.

Dès 2003, l'Entente a mandaté le bureau d'ingénieurs hydrauliciens Ribi SA afin d'établir un diagnostic de l'état des collecteurs âgés aujourd'hui de plus de cinquante ans, en vue de leur réhabilitation. Les inspections télévisuelles et des tests d'étanchéité ont permis de constater les problèmes suivants :

- collecteurs obstrués par la pénétration de racines,
- présence de corps étrangers suite à des raccordements mal exécutés,
- érosion due au vieillissement du réseau,
- réduction par endroits du diamètre de la canalisation,
- étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau et par conséquent une surcharge inutile de la STEP,
- risque de pollution de la nappe et des cours d'eau par l'exfiltration des eaux usées.

Le diagnostic établi par l'Entente a permis :

- de démarrer un premier programme de rénovation **avant** l'entrée en vigueur du Plan général intercommunal d'évacuation des eaux Mèbre-Sorge (PGEEi) puisqu'en 2008, déjà, un premier tronçon a été réhabilité,
- d'intégrer les études faites dans l'élaboration du PGEEi et de définir un programme complet de rénovation du réseau.

3. Plan général intercommunal d'évacuation des eaux Mèbre-Sorge (PGEEi)

L'élaboration du PGEEi a débuté en 2007. Il a été validé par le Canton en 2011. Le PGEEi a identifié des mesures à prendre pour un montant total évalué à un peu plus de 6 millions de francs. Le solde des travaux de réhabilitation pour les années à venir sera concentré sur les tronçons Sorge et Chamberonne. Le montant encore à investir est d'environ 4 millions de francs.

L'acceptation du présent préavis permettra la réhabilitation du premier secteur situé sur le tronçon Sorge.

3.1 Remarque

Depuis 2008, l'état du réseau de concentration Mèbre-Sorge s'améliore progressivement, année après année. Cependant, en cas de fortes pluies, il subit l'apport d'une grande quantité d'eaux claires et les déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière. Pour viser une meilleure qualité des eaux de la baie de Vidy, les réseaux communaux doivent poursuivre leurs travaux de mise en séparatif, conformément aux mesures contenues dans les Plans généraux communaux d'évacuation des eaux (PGEE).

Les communes doivent également poursuivre les contrôles systématiques des biens-fonds afin de maîtriser également l'évacuation des eaux à la parcelle. Le collecteur d'eaux usées M+S n'est pas, et ne doit pas être, dimensionné pour évacuer les eaux claires.

3.2 Tableau des travaux majeurs réalisés

Lieu/secteur	Période	Commune(s)	Description
Secteur 1	2008	Crissier/Renens	Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été réalisés. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit
Lieu	Périodes	Communes	Description
Voûtage Mèbre et aval de l'autoroute	2008	Renens/Chavannes	Travaux de réparation des collecteurs de transport et de l'éclairage du voûtage de la Mèbre suite aux intempéries du 26 juillet 2008 sur le bassin versant de la Mèbre
Secteur 2	2010	Renens	Le secteur des travaux allait de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully
Secteur 7	2011-2012	Chavannes	Situé sur le secteur de la Mouline, ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation
Secteur 3	2012-2013	Chavannes/Renens	Travaux de chemisage réalisés depuis l'avenue de Préfaully jusqu'à la rue de la Blancherie
Secteur 4	2014-2015	Chavannes	Rue de la Blancherie à l'avenue de la Concorde
Secteur 5	2015-2016	Chavannes	Avenue de la Concorde jusqu'à sous l'autoroute
Secteur 6	2016-2017	Chavannes	Ce secteur débute en aval de l'autoroute et va jusqu'à la route de la Maladière

4. Le projet à financer

4.1 Description des travaux

Le collecteur qui concerne ce préavis (secteur 8) se situe sur le territoire de la Commune d'Ecublens ayant comme coordonnées géographiques moyennes 533'300/154'860. Ce tronçon se situe entre l'amont des voies CFF et l'entrée du voûtage de la Sorge sous le chemin de la Forêt.

Dans ce secteur, une canalisation M+S en rive gauche permet d'évacuer les eaux usées des communes de Crissier, Bussigny (partiel) et Villars-Ste-Croix. A l'entrée du voûtage, la canalisation se sépare en deux et est située de part et d'autre du voûtage.

La particularité de ce tronçon est qu'il se situe sous les voies CFF et que le réseau est composé d'une seule canalisation. Ceci va contraindre l'entreprise à recourir à des moyens de pompage des eaux durant la réhabilitation de l'étape 1 (A à C) indiquée sur le plan de situation annexé. Il s'agira donc de dévier les eaux du point A au point B durant les travaux sur l'étape 1.

Pour l'étape 2, un by-pass du point C à D doit être mis en place afin de permettre la réalisation des travaux. Le pompage des eaux peut être une alternative.

L'étape 3 ne nécessite pas de by-pass ou de pompage car le réseau est composé de deux canalisations. L'entreprise pourra donc dévier les eaux dans l'un et l'autre pendant les travaux.

4.2 Données techniques

- Réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes
- Gaine polyester thermodurcissable à l'eau ou gaine PRV-UV
- Longueur du tronçon : environ 530 m
- Diamètre des canalisations : 60 cm

4.3 Devis estimatif

Basé sur les soumissions d'entreprises, le devis estimatif se présente comme suit :

Chemisage	CHF	230'000.-
Sécurité CFF	CHF	5'000.-
Divers et imprévus	CHF	28'000.-
Honoraires d'Ingénieurs	<u>CHF</u>	<u>30'000.-</u>
Total intermédiaire	CHF	293'000.-
TVA 8 %	<u>CHF</u>	<u>23'440.-</u>
Total TTC	CHF	316'440.-
Arrondi	CHF	317'000.-

4.4 Adjudication

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation auprès de cinq entreprises spécialisées romandes.

Le comité d'évaluation est formé de M. Denis Lang, secrétaire de l'Entente, de Mme Alexandra Meyer et de M. Philippe Porqueddu du bureau Ribl SA. Il transmet son rapport d'évaluation au bureau de l'Entente. La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux, sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

4.5 Calendrier

Il est prévu de débiter les travaux à la fin de l'année 2017/début 2018. Ils se dérouleront sur une période d'environ 2 mois.

5. Subventions communales d'investissement

Afin que l'Entente puisse procéder à l'exécution des travaux, il est prévu que les communes qui la composent, lui allouent des subventions d'investissement conformément au tableau annuel des investissements annexé au budget de fonctionnement 2017 de l'Entente.

La nouvelle convention intercommunale Mèbre-Sorge ayant été acceptée par toutes les communes, la subvention d'investissement, à allouer à l'Entente par chaque commune concernée, a été calculée sur la base du nouveau principe de répartition des coûts :

	<i>Clé de répartition 2017</i> *	<i>Montants</i>	
Commune de Chavannes-près-Renens	5.17 %	CHF	16'389.-
Commune de Crissier	46.78 %	CHF	148'293.-
Commune d'Ecublens	16.77 %	CHF	53'161.-
Commune de Renens	30.65 %	CHF	97'160.-
Commune de Saint-Sulpice	0.63 %	CHF	1'997.-
	100.00 %	CHF	317'000.-

*Consommation 2015 – Etat au 15.06.2016

6. Financement

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2017-2027 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour un montant de CHF 339'000.-.

6.1 Entente communale Mèbre-Sorge

Montant du crédit total souhaité	CHF 317'000.-
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement sera financé à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 5 du présent préavis
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cette dépense d'investissement sera amortie immédiatement au moyen de subventions communales d'investissement citées au chapitre 5 du présent préavis
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Cet investissement n'engendrera pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires

7. Incidences financières pour la Ville de Renens

Investissements

La subvention communale d'investissements de la Ville de Renens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 "CFF/Forêt" se monte à CHF 97'160.- TTC (CHF 317'000.- multiplié par le taux de participation communal de 30.65 %).

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement est prévue au plan des investissements 2016-2020 (2021-2025) adopté par la Municipalité le 12 septembre 2016 comme suit : Section 3861 Réseau évacuation et épuration des eaux – Mèbre-Sorge – plan des investissements intercommunal 2017-2028 CHF 446'000.-, compte N° 3861.5060.587, regroupant tous les investissements de l'Entente intercommunal Mèbre-Sorge. Le numéro définitif attribué pour ce secteur est le compte N° 3861.5620.077 "Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 CFF/Forêt".

Coût du capital

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux". Par conséquent, aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Compte de fonctionnement

Ces travaux n'entraînent pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement.



Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis intercommunal No 15-2017 de la Municipalité du 29 mai 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la Commune d'Ecublens dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt.

ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 317'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les points 4 à 6 ci-dessus.

ALLOUE à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 97'160.-, selon les modalités ci-dessus, sous chiffres 5 et 6.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.077 "Réhab. collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 8 CFF/Forêt" et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 23 mars 2017.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal :


Michel Veyre



Annexes : - plan de situation
- photos des inspections TV des canalisations

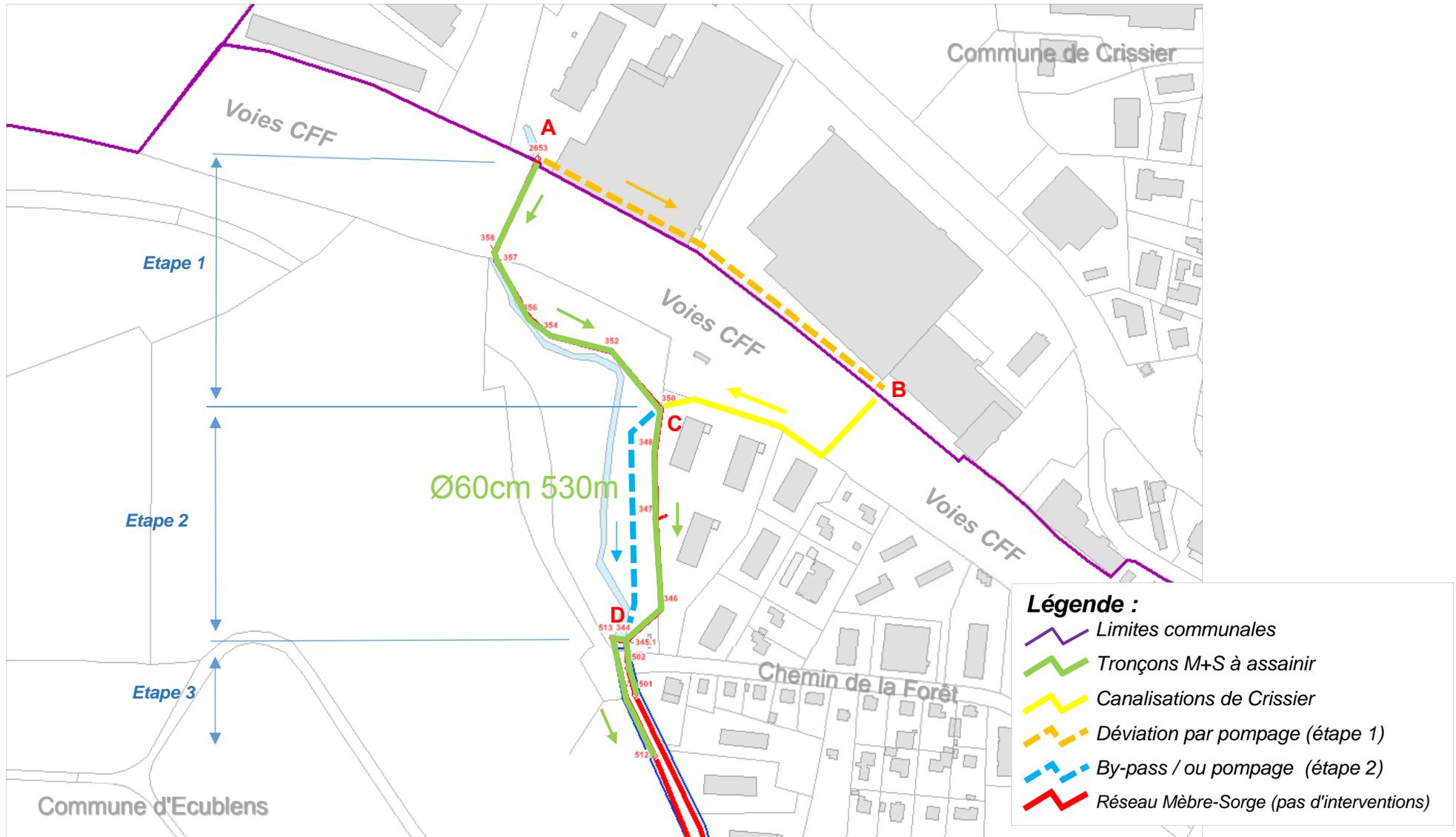
Membre de la Municipalité concerné : Mme Tinetta Maystre



Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Secteur 8 – CFF/Forêt

Annexe 1 : Plan de situation





Entente intercommunale Mèbre-Sorge
Secteur 8 – CFF/Forêt

Annexe 2 : Photos des inspections TV des canalisations

